

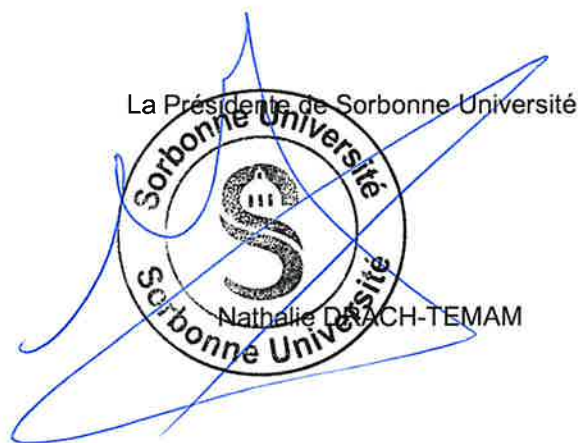
**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU 30 JANVIER 2024**

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- Ont **adopté** par 30 voix pour et 1 abstention (31 votants) **la motion annexée** ;
- Ont **adopté** par 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions (31 votants) **les attendus et capacités d'accueil Parcoursup** ;
- Ont **adopté** par 27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (31 votants) **les modalités de recrutement et capacités d'accueil en master** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (31 votants) **une demande de remise gracieuse** ;
- Ont été **informés des projets immobiliers en cours et achevés** ;
- Ont **adopté** à l'unanimité (31 votants) **les statuts du Service de Santé Étudiante** ;
- Ont **approuvé** par 30 voix pour et 1 abstention (31 votants) **la désignation de monsieur Sacha GREEN pour siéger au sein du Bureau de Sorbonne Université** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (31 votants) **la désignation de madame Juliette MOUILLON pour siéger au sein du Conseil des Activités Contractuelles** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (29 votants) **la désignation des élues étudiantes et élus étudiants pour siéger au sein de la sous-commission CVEC « Initiatives étudiantes »** :
  - **Monsieur Hadi ABI RACHED titulaire – Madame Laura TAKHTOUK suppléante**
  - **Madame Manon PATHIER titulaire – Madame Katarzyna MAC suppléante**
- Ont **approuvé** à l'unanimité (28 votants) **la désignation de madame Juliette MOUILLON pour siéger en qualité de titulaire au sein de la commission CVEC « pilotage stratégique »** ;
- Ont **approuvé** par 22 voix pour **la désignation de monsieur Sacha GREEN contre 6 voix pour madame Manon PATHIER (28 votants) pour siéger en qualité de suppléant au sein de la commission CVEC « pilotage stratégique »** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (28 votants) **la désignation de monsieur Hadi ABI RACHED, monsieur Rémi JOULIE et monsieur Roméo MOLINA pour siéger au sein de la commission des statuts** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (28 votants) **la désignation des représentantes et représentants des usagères et des usagers et de leurs suppléantes pour siéger au sein de la Formation Spécialisée du CSA** :
  - **Monsieur Romain DAVIERE titulaire – Madame Léa CHARVOLIN suppléante**
  - **Monsieur Roméo MOLINA titulaire – Madame Manon PATHIER suppléante**
  - **Monsieur Rémi JOULIE titulaire – Madame Katarzyna MAC suppléante**

- Ont **approuvé** à l'unanimité (28 votants) la désignation de Monsieur Romain DAVIERE pour la liste *Bouge ta fac*, Madame Manon PATHIER pour la liste *Etudiantes et étudiants solidaires et écologistes* et Madame Katarzyna MAC pour la liste *SUSIE* pour participer au groupe de travail **budgétaire** (aucun nom n'ayant été communiqué par la liste UNI dont aucun représentant ne siégeait lors de ce Conseil d'administration) ;
- Ont **approuvé** par 26 voix pour et 2 abstentions (28 votants) la **subvention aux associations étudiantes représentées dans les conseils centraux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025** ;
- Ont **été informés de la nomination de madame Anne-Marie TIEGES** à la fonction de médiatrice de Sorbonne Université à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et pour une durée de trois ans ;
- Ont **approuvé** par 23 voix pour et 5 abstentions (28 votants) le **procès-verbal du 14 novembre 2023** ;
- Ont **approuvé** par 21 voix pour et 7 abstentions (28 votants) le **procès-verbal du 05 décembre 2023** ;



**Conseil d'administration  
du mardi 30 janvier 2024**

**Délibération n° 01/2024**

**MOTION**


Membres en exercice : 36  
Membres présents : 20  
Membres représentés : 11

*Par sa décision du 25 janvier 2024, le Conseil Constitutionnel a censuré de nombreux articles de la loi, le plus souvent pour des questions de forme, et sans statuer sur le fond des articles. Plusieurs d'entre eux concernaient la communauté académique et avaient justifié un ensemble de prises de position des universités françaises et de leurs présidences contre cette loi, au titre des valeurs communes défendues par notre enseignement et notre recherche publique, "l'universalisme, l'ouverture et l'accueil, la libre et féconde circulation des savoirs". Le Conseil d'Administration de Sorbonne Université prend acte du retrait des articles les plus problématiques concernant les étudiantes étrangères et étudiants étrangers, et plus largement le monde académique.*

*Cependant, le vote initial de ce projet de loi, la nature inconstitutionnelle d'une partie de la loi, et ce qu'elle signifie en termes de message de fermeture et de repli sur soi, constituent une source de préoccupation et de vigilance majeures pour notre université. tout comme le maintien dans la loi d'articles restreignant les droits sociaux et durcissant les conditions d'accès aux cartes de séjour pour nos futurs étudiants et étudiantes.*

*L'université rappelle son engagement en faveur de l'égalité d'accès à ses formations manifesté par une non différenciation des droits d'inscription pour l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers ou non.*

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT ADOPTÉ  
PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (31 VOTANTS) LA MOTION ;**



La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH-TEMAM